

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA VILLE DE LAC-DELAGE TENUE EN PRÉSENTIEL À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 13 JUIN 2022 À 19H30**

PERSONNES PRÉSENTES :

Guy Rochette, Maire
Alexandre Morin, conseiller au siège n°2
Marc Boiteau, conseiller au siège n°3
Isabelle Coulombe, conseillère au siège n°4
Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5
Jonathan Baker, conseiller au siège n°6

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Jannys Landry, conseillère au siège n°1

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Mélissa Turmel, adjointe à la direction en remplacement de madame Josée Desmeules, directrice générale agit à titre de greffière.

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence du maire monsieur Guy Rochette.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance ;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 mai 2022;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.1.1 Comptes à payer
 - 2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Mandat pour le suivi de la performance des ouvrages de bio rétention ;
- 4.2 Prime de remplacement aux travaux publics ;

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point.

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

7.1 Demande d'un photo-radar au ministère des Transports ;

7.2 Avis de motion de l'adoption à une prochaine séance du règlement numéro S-2022-01 pourvoyant à l'utilisation de pièces pyrotechniques ;

7.3 Demande à la Ville de Stoneham concernant l'entente incendie ;

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h30.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance

II EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,
APPUYÉ par Isabelle Coulombe,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 13 juin 2022.

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MAI 2022

Résolution 2022-059

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ordinaire du 9 mai 2022

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

II EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 9 mai 2022.

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2022-060

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer au 13 juin 2022 totalisent un montant de 126 837,86 \$ et 26 097,31 \$ pour les salaires;

CONSIDÉRANT QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR Christiane Gosselin,
APPUYÉ PAR Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 13 juin 2022, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Mélissa Turmel, adjointe à la direction générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 13 juin 2022 qui totalisent un montant de 44 940,98 \$.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 MANDAT POUR LE SUIVI DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES DE BIO RÉTENTION

Résolution 2022-061

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP) exige une analyse de la performance des cellules de bio-rétention mis en place dans le cadre du projet;
CONSIDÉRANT QU'Agiro a déposé une soumission au prix de 12 307,53 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE les tests de laboratoires seront assumé entièrement par le laboratoire de la Ville de Québec comme contribution ;

IL EST PROPOSÉ PAR Alexandre Morin,
APPUYÉ PAR Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'Agiro soit mandaté au prix de 12 307,53 \$ pour réaliser les analyses de performance des cellules de bio-rétention tel qu'exigé au protocole ;

QUE les sommes soient puisées à même le règlement numéro 2019-01 et à même la subvention du PGDEP.

4.2 PRIME DE REMPLACEMENT AUX TRAVAUX PUBLICS

Résolution 2022-062

CONSIDÉRANT QUE les tâches de travail et les responsabilités associées au remplacement durant les vacances du poste de directeur des travaux publics sont importantes et qu'il y a lieu de compenser pour la charge de travail supplémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE Louis-Philippe Barrette, assistant-contremaître, remplace Sydney Lavoie, directeur des travaux publics durant ses vacances de l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de verser une prime de remplacement d'un montant équivalent à la moitié de la différence du taux horaire entre les deux postes pour les périodes de vacances du directeur des travaux publics pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'une augmentation de 4,22 \$ /heure de plus équivaut à 50 % de la différence du taux entre les deux postes ;

II EST PROPOSÉ PAR Jonathan Baker,
APPUYÉ PAR Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise une prime de remplacement de 4,22 \$ de plus de l'heure à Louis-Philippe Barrette pour les semaines où Sydney Lavoie, directeur des travaux publics est en vacances annuelles ;

Que ce montant soit rétroactif au 12 mai 2022.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

7.1 DEMANDE D'UN PHOTO-RADAR AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Résolution 2022-063

CONSIDÉRANT QUE la ville de Lac-Delage est très préoccupée de la vitesse sur la Grande-Ligne et qu'elle demande au ministère des Transports de faire installer un photo-radar afin de réduire la vitesse ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des citoyens de Lac-Delage empruntent cette voie pour leurs déplacements quotidiens ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite poser des gestes concrets pour augmenter la sécurité sur ce tronçon ;

CONSIDÉRANT QU'un photo-radar permettrait sans aucun doute de ralentir la vitesse et ainsi le diminuer le risque d'accidents ;

II EST PROPOSÉ PAR Isabelle Coulombe,
APPUYÉ PAR Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la Ville de Lac-Delage demande **au** ministère des Transports d'installer un photo-radar sur le tronçon de la Grande-Ligne sur le territoire de la Ville de Lac-Delage afin d'augmenter la sécurité à l'entrée de la Ville.

7.2 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION À UNE PROCHAINE SÉANCE DU RÈGLEMENT NUMÉRO S-2022-01 POURVOYANT À L'UTILISATION DE PIÈCES PYROTECHNIQUES

Avis de motion est donné par Marc Boiteau pour l'adoption à une prochaine séance du règlement numéro S-2022-01 pourvoyant à l'utilisation de pièces pyrotechniques. Les membres du conseil ont tous reçus le projet de règlement conformément à la Loi.

7.3 DEMANDE À LA VILLE DE STONEHAM CONCERNANT L'ENTENTE INCENDIE

Résolution 2022-064

CONSIDÉRANT QUE cette entente n'a pas été revue par les parties depuis 2011 et qu'il y a lieu de mettre à jour certains éléments ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage souhaite revoir la façon dont les frais administratifs sont calculés ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente, la Ville demande à la municipalité de Stoneham de réouvrir l'entente afin de revoir le mode de calcul des frais administratifs ;

II EST PROPOSÉ PAR Christiane Gosselin,
APPUYÉ PAR Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Ville de Lac-Delage demande à la municipalité de Stoneham de regarder les propositions de calcul du partage des frais administratifs.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2022-065

II EST PROPOSÉ PAR Marc Boiteau,
APPUYÉ par Isabelle Coulombe,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De lever la présente assemblée à 19h50.

Guy Rochette, maire

Mélissa Turmel, greffière par intérim